

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, Libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	1 heure 59 minut. soir,	Express.
8 — 11 — — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
4 — 11 — — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — — —	soir,
9 — 48 — — —	Omnibus.	9 — 11 — — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Morning-Chronicle résume et commente ainsi la partie défavorable des dernières nouvelles de l'Inde :

« Les armes anglaises ont essayé deux revers : un détachement trop faible a été envoyé pour prendre possession d'un petit fort près Allahabad. Les tentatives faites pour s'en emparer ont été infructueuses; après avoir perdu un officier et plusieurs hommes, le détachement a battu en retraite. Nos troupes ont été forcées d'évacuer Jannpore, près d'Oude, devant des forces ennemies écrasantes, venant de Lucknow. Nos troupes se sont repliées sur Azimghor, où elles ont été assiégées par les rebelles. On a fait partir sur-le-champ 50 dragons de Benarès; il est évident que ce renfort est insuffisant, et de plus les dragons sont expédiés sans leurs chevaux. Les coolies qui les conduisent fuieront à la première vue de l'ennemi; il est à craindre que l'on n'ait imprudemment sacrifié ces 50 hommes. »

Une correspondance de Lucknow, en date du 16 mars, adressée à un journal de Londres, relate les faits suivants :

« La chaleur devient insupportable. Les indigènes ne se pressent pas de rentrer en ville, et ils font bien. Les Européens ont montré une propension extrême au pillage. On évalue à 3,000 le nombre des Pondees qui ont été tués lors de la prise de la ville. On dit que des soldats ont trouvé, dans des maisons de la ville qui ont été livrées au pillage pendant deux jours, des lingots d'or, des bijoux, des bracelets de diamants. On a laissé les femmes et les enfants sortir de la ville, mais on n'a fait aucun quartier aux Pondees que l'on a trouvés cachés dans les maisons. Une seule femme a été tuée; elle avait tiré un coup de pistolet à bout portant sur un lancier qui était tombé raide mort; elle a été dardée à coups de lance par les lanciers exaspérés. »

Sir J. Oatram a obtenu de sir C. Campbell l'autorisation d'établir un service de prévôté; on espère qu'avec l'assistance de ce corps, on arrivera à ré-

primer les désordres et à rétablir la confiance dans la ville. »

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Nous avons publié le décret du 24 avril, qui appelle à l'activité les jeunes soldats encore disponibles sur la classe de 1856. Cet appel, comme l'a exposé M. le ministre de la guerre, dans son rapport à l'Empereur, est commandé par la nécessité de combler les vides que les envois successifs en congé renouvelable d'un nombre considérable de militaires, ont fait dans les régiments d'infanterie surtout, et de relever l'effectif au complet budgétaire de 1858.

En effet, au commencement de l'année 1857, l'effectif était resté supérieur aux prévisions budgétaires, et c'est pour faire descendre le plus possible au niveau des crédits alloués, qu'il a fallu délivrer des congés, afin de rétablir une sorte d'équilibre pour l'armée entière. Voilà pourquoi, en 1858, des corps se sont trouvés au-dessous de leur complet organique, ce qui, dans l'intérêt même du service réclamait impérieusement de ne pas les laisser plus longtemps dans cette situation anormale.

Par une circulaire du 26 avril, M. le ministre de la guerre a informé les autorités militaires et civiles que la mise en route de la dernière portion du contingent de la classe appelée devra s'effectuer du 10 au 20 juin prochain, et leur a en même temps adressé la répartition des jeunes soldats, par départements et par corps.

Les 42,060 appelés sont répartis de la manière suivante : infanterie 41,760, cavalerie 300.

Les corps d'infanterie sont, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, ceux qui ont le plus besoin de relever leur effectif; aussi reçoivent-ils la presque totalité du contingent. Mais les 41,760 hommes qui leur sont affectés ne produiront, en réalité, que 33,000 incorporations, par suite des dépenses légales, des pertes ordinaires et des non-valeurs de toute nature.

Pour les diverses opérations relatives à cet appel à l'activité, les règles générales indiquées dans

les instructions des années antérieures et rappelées dans la nouvelle circulaire, continueront à être suivies.

Les soldats appelés à l'activité ne seront admissibles à faire recevoir des substituants ou des remplaçants que jusqu'au cinquième jour qui précède leur mise en route. Toutefois, ceux auxquels il est accordé des sursis de départ conservent cette faculté jusqu'au cinquième jour qui précède l'expiration de ces sursis.

Plusieurs détachements de jeunes soldats de la portion du contingent de la classe de 1856, appelée à l'activité, au lieu de suivre l'itinéraire qui leur avait été tracé, ont pris le chemin de fer. M. le ministre de la guerre a prescrit aux autorités militaires de prendre des mesures pour empêcher le retour d'une si grave irrégularité.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Nous avons entendu quelques officiers formuler des plaintes assez vives au sujet de divers changements introduits récemment dans leur uniforme, et exprimer le désir de voir mettre un terme aux essais de tenue qui se sont assez fréquemment produits depuis quelques années. Tel est précisément le but que le ministre s'est proposé en promulguant le règlement d'uniforme du 1<sup>er</sup> janvier 1858. Que les officiers s'y conforment religieusement, s'ils désirent que ces dispositions soient durables; car, il faut bien le dire, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent attribuer une grande partie des modifications survenues, qui n'ont été le plus souvent ordonnées que pour régulariser certaines infractions nées de leur fantaisie et qui, exceptionnellement tolérées d'abord, étaient devenues générales et comme traditionnelles. Qu'ils s'abstiennent d'altérer au gré de leur caprice les dimensions et la forme de leurs effets d'ordonnance; qu'ils ne cherchent pas, comme à plaisir, à rapprocher leur tenue de celle des bourgeois; que chacun, dans tous les grades, sache résister au désir d'innover et de produire tant de prétendus perfectionnements qui ne sont, le plus souvent, que la reproduction de conceptions anciennement mises en pratique et condamnées par l'expérience. Alors les esprits se

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

III. — ENTRE LES TROPIQUES.

Le ciel bleu des tropiques n'est qu'un agréable hémistiche de convention à Paris. Aussi serons-nous malvenu peut-être d'oser déclarer absurde une expression stéréotypée dans toutes les mémoires; nous serons malvenu de dire que ce ciel bleu dont on a tant écrit est bien moins bleu que celui de notre brumaise et pluvieuse capitale. Nous aurons l'air de faire du paradoxe en soutenant que nulle zone n'est plus nuageuse que la zone torride. Et cependant, n'est-il pas tout simple que sous un soleil plus ardent, l'évaporation soit plus forte et l'atmosphère chargée de plus de vapeurs! Les vents alisés déroulent magnifiquement sur les parages qu'ils rafraichissent un immense rideau pavoisé de toutes les couleurs. Le ciel est blanc, doré, empourpré, floconneux, tigré, monché, rouge, violet, noir, il n'est jamais bleu. Plus haut, aux environs de l'équateur, le calme est l'état habituel de l'air; point de fortes brises par conséquent pour déchirer la ri-

che tenture qui abrite des rayons du soleil, point de violentes bourrasques de Médine, comme à Cadix, l'une des villes, par parenthèse, dont le ciel mérite la qualification imposée si libéralement à tous les ciels de tous les pays chauds du monde.

Six semaines après le départ de Brest, la corvette de charge la *Sévère* était sur le point de couder la ligne équinoxiale; une nuit sombre et fraîche succédait à une chaleur accablante, d'épais nuages cachaient les étoiles; il faisait calme plat.

Les passagers étaient rassemblés à l'arrière pour respirer plus librement; M<sup>me</sup> de la Rizière, assise sur la dunette, s'entretenait familièrement avec un officier du bord qui, depuis peu, avait su conquérir ses bonnes grâces. Antonine était à côté d'elle, mais ne prenait aucune part à la conversation. M. de la Rizière, mêlé à un groupe d'officiers, dissertait, selon son habitude, sur quelque question d'administration ou de culture coloniale.

Jules Renaud monta. A travers l'obscurité il chercha des yeux la robe blanche de la jeune fille, se dirigea aussitôt de son côté, mais s'arrêta tout-à-coup, comme si un obstacle invincible était placé entre elle et lui.

Fargeolles était de service; il aurait dû ne s'occuper que de son quart. Jules comptait sur cette circonstance pour retrouver une de ces douces soirées des premiers temps du voyage. Mais le calme était complet; il n'y avait aucune manœuvre à commander, et M<sup>me</sup> de la

Rizière était placée tout près du poste de l'officier de veille.

— Les créoles, disait mielleusement celui-ci, sont des femmes adorables; leur nonchalance est pleine de grâce, leur esprit vif et piquant. Vous ne sauriez vous figurer, Madame, quel charme à pour moi leur conversation à la fois enjouée et sentimentale; j'ai une passion pour les colonies. La femme ne peut acquiescer jeune que sous ce climat embaumé la perfection qu'elle n'atteint jamais, avant le midi de la vie.

Après cette merveilleuse tirade, Fargeolles reprenait haleine; M<sup>me</sup> de la Rizière crut devoir l'engager à demi-voix à modérer son éloquence.

— Ma fille peut vous entendre, dit-elle, parlez plus bas.

— C'est une enfant, reprit l'officier; à son âge on ne saurait comprendre la langue mystérieuse du cœur.

Froidement accueilli par l'état-major, qui le connaissait de longue date, Fargeolles se dédommageait en prodiguant aux passagers ses bons mots de pacotille et ses phrases empouillées; il avait généralement déplu à M<sup>me</sup> de la Rizière seule le trouvait charmant. Quand elle le comparait à Jules, c'était en haussant les épaules aussi haut qu'une créole pur sang peut les hausser en effet, à quarante ans bien sonnés d'un homme sottement épris d'une jeune fille, fraîche, naïve, sortie la veille du couvent, naturellement incapable d'entendre à demi-mot aucune de ces piquantes aventures que Fargeolles racontait si

calmeront, on ne regardera plus ce qui existe comme un provisoire que chacun est appelé à modifier. On étudiera le règlement comme une loi à laquelle on doit se soumettre sans observations, et l'on finira par trouver qu'il satisfait à tous les besoins raisonnables. On comprendra enfin qu'il est aussi ridicule que ruineux de remettre sans cesse en question, à moins des plus graves motifs, des règles de tenue qui ont été posées après un mûr examen et que l'expérience a sanctionnées. » (Communiqué.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 6 mai. — Le *Morning-Post* croit que la Sardaigne demandera la médiation de la Prusse, si toutefois Naples y consent, et il engage M. Kinlake à abandonner sa motion.

Marseille, 5 mai. — La *Presse d'Orient* déclare que la Porte maintient sa résolution et place les traités au-dessus des interprétations des tribunaux grecs, mais qu'il n'a été nullement question de rupture même commerciale.

Marseille, 5 mai. — Constantinople, 28 avril. — Hier, Fuad-Pacha est parti sur la frégate à vapeur *Seize-Bahri* pour Trieste. Son Excellence passera à Vienne, Berlin et Bruxelles. M. Bulwer avait quitté Bucharest.

Quatre princes égyptiens, fils de Méhémet et d'Ibrahim, ont été nommés maréchaux par le Sultan.

Omer-Pacha châtie les tribus et assure la libre navigation de l'Euphrate au golfe Persique. Il a ordonné que l'instruction serait obligatoire pour tous les peuples de ces contrées.

On a des nouvelles de la Perse du 3 avril. — 30 mille Persans ont battu les Turcomans et assiègent leur ville principale.

Les envoyés anglais sont attendus pour l'exécution des traités.

Trieste, 6 mai. — Les dépêches de Constantinople, du 29 avril, annoncent que Ferruck-Khan restera trois mois dans la capitale de la Turquie.

La Chambre des députés, à Athènes, a voté 1,200,000 drachmes, pour augmenter la marine.

On assure que la Turquie et la Grèce seraient disposées à accepter l'arbitrage des puissances à propos du différend relatif à la juridiction consulaire. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Nous trouvons, dans une lettre datée du 2 mars 1858, à bord du *Wordcap*, au passage du cercle polaire, et adressée à M. Babinet par M. Etienne, préfet des Missions au pôle arctique, le passage suivant sur l'hiver véritablement phénoménal qui vient d'avoir lieu dans les régions polaires de l'Europe :

« Ordinairement, dit M. Etienne, on a chez moi (70 degrés latitude nord) la neige neuf mois et parfois davantage, et rarement, depuis octobre jusqu'à mars, le mercure reste en deçà de 10 degrés Réaumur au dessous de zéro. Or, cette année, même les jours, quant à Paris ou dans le Midi, il y avait 4 ou 5 degrés de froid, ici nous avons eu parfois 11 degrés de chaleur. Au commencement de février, à Tromsø (69 degrés latitude nord), j'ai vu pousser des fleurs dans les champs, tandis que, ordinaire-

ment, elles ne poussent qu'une fois à la fin de juillet. Avec cette chaleur, nous avons eu souvent des journées claires, et la pleine lune de décembre aussi admirablement claire à midi que dans les hivers froids. Il est à propos de remarquer que la lune de midi a une clarté presque inconnue ailleurs, et on y distingue les configurations ou les ombres que l'on ne voit ailleurs qu'avec un grand télescope. Les vents, jusqu'à présent, sont, contre tous les usages, presque tout l'hiver sud-ouest et ouest. Les journées froides, depuis octobre, sont de très-rare exceptions. Enfin les tempêtes sont plus fortes sur nos côtes qu'à l'ordinaire. »

— Les correspondances de Berlin nous apportent quelques détails sur la cérémonie du mariage de la nouvelle reine de Portugal, célébré, le 29 avril, à l'église catholique de Sainte-Hedwige, par l'archevêque de Breslau. C'est le frère de la fiancée qui a remplacé le roi don Pedro. La procuration, rédigée en portugais, avec traduction latine, a été lue avant la célébration.

Le prince-évêque a prononcé alors le discours nuptial, puis a demandé au représentant du roi don Pedro « s'il voulait prendre pour épouse, au nom de S. M. Très-Fidèle, la princesse Stéphanie de Hohenzollern-Sigmaringen? » Sur quoi le prince a répondu : « Je le veux, » en allemand (*Ich will*). La même question a été adressée à la princesse, qui a fait la même réponse, après en avoir, par une révérence, demandé la permission au prince de Prusse et à ses parents.

La santé du roi de Prusse ne lui avait pas permis d'assister à la cérémonie.

Quatre dames portaient la queue de la robe, formée de points de Bruxelles et garnie de trois magnifiques volants de fine dentelle d'Angleterre; chaque volant était orné de loin en loin de petites demi-couronnes de fleurs d'orange et de myrte; il en était de même de la taille, des manches et de la queue. Le précieux voile était fixé à une guirlande de fleurs d'orange sur le front, au-dessus de laquelle s'élevait la couronne nuptiale de myrte. A côté du bouquet qui ornait la poitrine de la princesse, on remarquait le portrait de son auguste fiancé, entouré de brillants.

M<sup>me</sup> la princesse de Prusse portait une robe blanche, tissée d'or, garnie de dentelles d'or, et dont la queue de velours rouge était richement brodée d'or également. Son front était surmonté d'un diadème de brillants et d'émeraudes. La jeune princesse Frédérique-Guillaume portait une robe rose tissée d'argent et un diadème en brillants.

La reine de Portugal est attendue le 4 à Bruxelles et le 5 à Ostende, où S. M. et sa suite s'embarqueront à bord de la corvette portugaise *Bartoloméo Diaz*, et partiront pour Southampton.

— Samedi, après midi, dit le *Siècle*, il faisait froid comme en novembre, le vent soufflait parrafales, et une pluie mêlée de grêle tombait tellement serrée qu'on ne se voyait pas à quatre pas devant soi, c'était enfin un véritable caprice de lune rousse. Surpris par la bourrasque, harcelé par l'averse crépitante, Robert N..., marchand de bestiaux, et qui pour lors chevauchait sur la route de Lagny, avait mis son *courson* au galop et avait gagné l'auberge la plus voisine. Mais il avait eu beau faire diligence; cheval et cavalier, quand ils arrivèrent,

étaient trempés jusqu'aux os; aussi le marchand de courir s'installer devant un bon feu, tandis que le bidet de se remettre de sa course en croquant son avoine à l'écurie.

Au bout d'une demi-heure, quand le cavalier se trouva à peu près sec, il manifesta le désir qu'il aurait de se remettre en route, vu qu'il y avait urgence, puisque c'était le lendemain marché à Paris; malheureusement il avait oublié son manteau et le ciel était si noir qu'il y avait gros à parier qu'il pleuvrait encore: c'était donc une nouvelle trempée en perspective. Là-dessus l'aubergiste, qui de longue date connaissait le voyageur, lui offre une pelisse fourrée qu'il a achetée d'occasion il y a quelque temps; le marchand accepte de grand cœur, et notre homme, ayant endossé son vêtement d'emprunt, sort pour aller brider sa bête et partir au plus vite.

Il y avait quelques secondes à peine que Robert était dehors, quand le maître de l'établissement entend les chevaux taper du pied, hennir et regimber dans l'écurie; puis bientôt la voix des domestiques qui par leurs clameurs augmentaient le tapage. « Ah ça! qu'est-ce qu'il y a donc là-bas? s'écrie l'aubergiste, en mettant le nez à la fenêtre. — Il y a, répond un palefrenier, qu'un voyageur vient d'être tué là-dedans, et qu'il n'y a pas moyen d'en approcher, tant les chevaux sont sens dessus dessous; je n'sais ma foi pas c' que ça veut dire! — Un homme tué! s'écrie l'hôtelier; qui donc ça peut-être? » Et sans attendre la réponse, il court vers l'écurie et arrive juste au moment où, au moyen d'un long crochet à tirer le fumier, on amenait enfin le voyageur en question, qui n'était autre que le malheureux marchand de bestiaux; il avait été tué roide d'une ruade dans le côté gauche. Après s'être perdu en conjectures sur le motif de cet accident, on finit par découvrir qu'il avait été occasionné par la pelisse que le malheureux Robert avait endossé, car la pelisse, qui n'est autre qu'un *witchoura* comme l'on en fait en Russie, est toute doublée à l'intérieur avec de la peau de loup, et l'on sait que l'odeur de cet animal excite chez les chevaux qui n'y sont pas habitués une frayeur qui les rend presque fous.

#### CHRONIQUE LOCALE.

La mort vient de jeter le deuil dans une famille honorable, devenue saumuroise depuis plus de vingt ans, en frappant un homme qui, en même temps qu'il faisait son bonheur, avait l'estime de tous ceux qui l'ont connu, parce que sa vie militaire et civile avait été noblement remplie.

M. Jean Rousselet, chef d'escadrons en retraite, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, est mort à Bagnaux, près Saumur, le 29 avril dernier.

Il était né en 1783, à Saillagouse (Pyrénées-Orientales), alors que fermentaient déjà les idées nouvelles; son éducation dut subir l'influence de l'époque, mais la droiture de son cœur le porta toujours aux actions généreuses. A peine adolescent, il s'enrôla volontaire, c'était en 1800. — Il fit les campagnes de l'an VIII et de l'an IX, et se conduisit avec tant de bravoure qu'en 1809, trois mois avant la journée d'Austerlitz, à laquelle il assista, il avait gagné l'épaulette de sous-lieutenant.

bien; Jules n'était qu'un homme sans goût. En dépit d'elle-même, cependant, M<sup>me</sup> de la Rizière lui accordait une estime secrète; peut-être la mère eût-elle précisément aimé en lui cette absence de galanterie que la femme du monde lui reprochait.

Fargeolles avait aisément pénétré l'opinion de la créole à l'égard de Jules, il ne laissa échapper aucune circonstance de le rendre ridicule et même d'en faire un objet de dédain. L'occasion se présenta le soir même, une transition adroite le conduisit à raconter les antécédents de Jules et ses anciens rapports avec lui.

— Monsieur l'officier de quart! dit impétueusement une voix bien connue.

— Me voici, commandant.

— Faites réparer les avaries, rétablissez la voilure et mettez le navire en route. Ensuite, vous vous ferez relever par le plus ancien des élèves et viendrez me trouver dans ma chambre.

Après ce peu de paroles, M. de Kergal redescendit. Le gaillard d'arrière était désert, les passagers avaient pris la fuite, car une pluie battante succédait à la forte brise; l'officier de quart n'aperçut dans l'ombre qu'un seul homme qui resta étranger aux travaux des gens de service, il s'en approcha: c'était Fargeolles.

Enveloppé dans son manteau ciré, il assistait en ricanant aux embarras multipliés de son collègue, il se fro-

taient les mains et toussait de temps en temps comme pour dire :

— Je suis ici, — c'est moi, je me complais dans mon œuvre!

Jules sentit une sueur froide parcourir tout son corps: que pouvait-il dire? que pouvait-il faire? Fargeolles avait parfaitement le droit de stationner sur l'arrière, de tousser et de ricaner tout bas. L'enseigne de service souffrait; mais il ne laissa point paralyser ses forces; il se multipliait au contraire, et les gens de quart, stimulés par son exemple, firent des prodiges d'activité.

A dix heures du soir, toutes les avaries étaient réparées, les mâts de perroquet de rechange remplaçaient ceux qui s'étaient cassés pendant le grain, la *Sévère* voguait sous toutes les voiles avec une brise ronde et maniable dont le maudit coup de vent avait été le début; c'en était assez pour sortir de la région du calme et naviguer ensuite tout à son aise vers le cap de Bonne-Espérance et l'île Bourbon. Jules fit prévenir le commandant de sa visite, remit le quart au jeune Desbagues, chef du poste des élèves, et pénétra enfin dans la chambre de l'officier supérieur.

M. de Kergal était assis devant une table sur laquelle était une carte marine. Le compas à la main, à la lueur d'une lampe suspendue, il étudiait la route à suivre; de temps en temps il levait les yeux sur une boussole qui, placée précisément au-dessus de sa tête, lui indiquait

les moindres mouvements de la corvette. Contre son usage, il n'invita pas l'enseigne à s'asseoir, mais il se leva :

— Veuillez m'expliquer, Monsieur, comment est arrivé l'accident qui a eu lieu à huit heures et un quart?

— Un grain violent m'a surpris, Commandant.

— Était-il à l'horizon quand M. Fargeolles vous a rendu le service?

— Non, Commandant.

— Vous ne veilliez donc pas?

L'enseigne ne répondit point.

— Il suffit, Monsieur, rendez-vous dans votre chambre.

Le lendemain, le lieutenant Labranche signifiait à Jules de garder les arrêts pendant quinze jours par ordre du commandant.

L'élève Desbagues fut désigné pour le remplacer dans son service.

Parmi les passagers à qui la chute des mâts de perroquet avait donné une panique, personne ne trouva cette punition trop sévère. Grâce à quelques mots perfidement lancés par Fargeolles et complaisamment colportés par M<sup>me</sup> de la Rizière, il leur parut constant que Jules était un mauvais officier. Antonine recueillit plusieurs méchants propos; elle seule se doutait de la vérité; malheureusement, il ne lui appartenait pas de prendre la défense du jeune enseigne.

Deux ans après, cet officier d'une conduite exemplaire, disent ses états de service, a été envoyé à l'école d'équitation de Versailles; les progrès qu'il y a faits dans l'art de l'équitation l'ont mis à même d'utiliser avec fruit ses talents dans cette partie. Mais à cette époque de gloire, il fallait des soldats et surtout des officiers habiles, M. Rousselet retourna à son corps, se distingua en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Portugal, puis en Russie. C'est au retour de cette trop mémorable campagne qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur. En 1814, blessé sous les murs d'Arcis-sur-Aube, il reçut de l'Empereur lui-même, quelques jours après la bataille, sa nomination de chef d'escadrons.

La Restauration reconnut sans peine le mérite de M. Rousselet. Dès la création de l'École de cavalerie de Saumur, en 1815, il fut d'abord nommé sous-écuyer, puis écuyer en 1825.

Comme récompense de ses longs et loyaux services, il avait reçu, en 1821, la croix de Saint-Louis, et c'est en 1835 qu'il fut nommé officier de la Légion d'Honneur.

Ainsi, grades et honneurs, M. Rousselet a tout conquis, il n'a rien dû à la faveur. — Mais écoutons, sur sa tombe, M. le commandant Guérin, son élève et l'un de ses successeurs au manège; il dira mieux que nous ce que fut son maître et quels sont ses titres à l'estime et aux regrets de tous ceux qui l'ont connu.

« Avant de nous éloigner de cette dernière demeure, daignez, Messieurs, m'accorder la faveur de dire quelques mots, mais quelques mots seulement; car est-il besoin que quelqu'un prenne ici la parole pour énumérer toutes les vertus si connues de l'homme qui disparaît à nos yeux?!!! non, Messieurs, et d'ailleurs ma faible voix serait impuissante à les peindre dans tout leur éclat.

« Commandant Rousselet, notre vieux maître, notre vieil ami, vous fîtes partout, en tout et toujours d'un exemple que chacun de nous serait heureux de pouvoir imiter dans sa perfection.

« Si la mort qui n'épargne personne vous ravit cruellement aujourd'hui à une famille dont vous étiez la joie et l'orgueil, si elle vous enlève à votre seconde et grande famille militaire dont vous étiez vénéré, si elle prive le monde équestre de l'une de ses plus grandes célébrités, si elle vous arrache enfin à vos amis de tous les rangs, dormez en paix, commandant Rousselet, car il restera à tous le religieux souvenir d'un nom cheri.

« Puissent vos enfants et vos parents trouver dans le chagrin que vos amis éprouvent en ce moment suprême, un soulagement à leur douleur profonde!!

« Quant à nous, soldats et élèves du grand maître, c'est à nous, qui avons le déchirant privilège de le conduire à sa dernière demeure, qu'appartient, au nom de la cavalerie tout entière, le devoir de lui dire un dernier et bien cruel adieu.

« Adieu donc, commandant Rousselet! adieu! »

M. le général de Rochefort, si bon appréciateur des talents militaires et équestres, entraîné par ces paroles sympathiques, a improvisé les quelques mots qui suivent:

« Messieurs,  
« Il semble impossible de rien ajouter aux paro-

« les si bien senties, si bien exprimées que vous venez d'entendre, et, si j'entreprends de jeter encore quelques fleurs sur cette tombe, c'est que je tiens à proclamer publiquement les services que le commandant Rousselet a rendus à l'important établissement dont j'ai l'honneur d'être le chef et à constater une fois de plus les regrets que laisse parmi nous cet excellent et digne camarade.

« Ces sentiments, Messieurs, ne sont pas seulement ceux de l'École de cavalerie tout entière; ils sont partagés par toutes les personnes qui ont connu l'honorable commandant Rousselet.

« Voyez cette foule où se trouvent confondus bourgeois de toutes les classes, militaires de tous les grades.

« Quelle plus éclatante manifestation!

« Quel plus bel hommage!

« Voilà la récompense due et accordée à l'homme de bien, à celui qui a noblement et utilement servi son pays.

« Cet hommage, de plus, est la consolation de la famille, car c'est le souvenir vivant de celui qu'on pleure; c'est la présence éthérée, la présence par le cœur, pensée douce et bienfaisante qu'indique la raison, qu'autorise la religion.

« Oui, Messieurs, tout n'est pas fini après la mort: il reste un lien spirituel, et il est permis de croire que ceux que nous avons tendrement aimés, qui ont bien rempli la mission que Dieu leur avait confiée sur cette terre, veillent sur nous du haut des cieux et nous protègent par leur bonheur même.

« Et vous, mon cher Commandant, voyez nos regrets et croyez que votre souvenir ne s'effacera pas de nos cœurs.

« Puisse ce témoignage d'estime et d'affection devenir un allègement au chagrin de votre honorable frère, à la douleur de cette tendre fille qui vous a prodigué, jusqu'au dernier moment, les soins les plus affectueux et les plus assidus!

« Puisse-t-il encore devenir une consolation pour votre petit-fils qui, par un succès récent, a prouvé qu'il saurait porter dignement le nom honorable que vous lui avez laissé!

« Adieu! mon brave Rousselet, adieu! »

S. A. I. le prince Napoléon vient d'offrir à la ville de Saumur une riche collection de minéraux et de moulages en plâtre, recueillis pendant ses voyages dans les mers du nord. Ce don sera une double richesse pour notre ville, par le souvenir que ces objets laisseront dans l'esprit de ceux qui viendront les étudier, et par leur valeur au point de vue scientifique. Les minéraux proviennent tous de l'Islande et du Groënland; ils ont immédiatement été classés parmi ceux que notre musée possède déjà. Les moulages se composent de trois bustes d'hommes islandais, trois bustes de femmes islandaises, d'un tronc d'homme, d'un bras de femme, de trois bustes de femmes, de trois bustes d'hommes esquimaux, d'un bras de femme et d'un torse d'homme, et encore du buste d'un jeune Norvégien pris sur nature morte, et celui d'une jeune Suédoise pris également sur nature morte.

Ces moulages ont été réunis, dans l'ancienne salle de l'École primaire supérieure, à ceux dont M. Suc-

a fait hommage à la ville, il y a quelques années. Tous ces objets attendent en cet endroit l'achèvement de notre Hôtel-de-Ville, pour prendre place dans une salle adjacente au musée d'antiquités et d'histoire naturelle.

Son Altesse Impériale a fait don encore à la bibliothèque d'un exemplaire de son rapport sur l'exposition universelle de 1855, et d'une relation de son voyage dans les mers du Nord.

Au nom de la ville, nous remercions M. Baron de la Gennevraye, qui a sollicité pour Saumur cette faveur auprès du prince Napoléon.

Saumur, 6 mai 1858.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer ces quelques lignes à l'adresse de MM. les ordonnateurs de la Société philharmonique. L'auteur de l'article du *Courrier de Saumur* n'a point voulu se poser en censeur, ni bourdonner à l'instar de la mouche du coche; il est si redoutable d'agacer les susceptibilités!... Musicien lui-même, il a toujours reconnu le talent des divers instrumentistes, et, s'il a cherché à montrer du doigt ce qu'il supposait, peut-être à tort, une lacune dans le bien, c'est qu'il ignorait le caractère privé du concert; dès lors, en effet, la critique ne pouvait plus dire:

C'est un droit qu'à la porte on achette en entrant.

Je souhaite que ma démarche ne soit point considérée comme la rétractation d'une pensée méprisante; je tenais seulement à fournir une explication vraie et suffisante pour prouver mon respect habituel des convenances et mon éloignement de toute polémique.

Agréer, etc.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 5 mai. — La discussion du projet de loi relatif à la restitution des biens du clergé, doit être bientôt ouverte dans le congrès.

On ignore le résultat de la démission d'une fraction du ministère.

Madrid, 7 mai. — La session des Cortès a été suspendue, hier, par décret royal.

Le ministre de l'intérieur, M. Draz, a donné sa démission. Le ministre de grâce et de justice a été chargé de l'intérim de ce département ministériel.

Londres, 7 mai. — Le banquet donné hier soir par le club de l'armée et de la marine au duc de Malakoff a été aussi magnifique que cordial. Le duc de Malakoff a proposé un toast à l'union impérisable des armées et des flottes de France et d'Angleterre. — Havas.

#### BOURSE DU 6 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 55.

4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 93 25.

#### BOURSE DU 7 MAI.

3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 69 70.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 33.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Papillon, le mousse de Jules, raconta quelques paroles du même genre à Gaussard, le gabier de beaupré.

— Tas de paysans s'écria le matelot, pour trois alimettes de cassées, ils vous jugent un homme. Je connais ton maître, Papillon, c'est un marin fini; je l'ai vu sur la *Victorieuse* vous faire valser la barque comme une poupée de six liards. Il n'y en a pas un à bord qui aurait rétabli le navire sous toutes voiles dans une heure et demie comme il l'a fait l'autre soir. Mais des bourgeois et des troupiers, ça parle!

Le fait est que, depuis la rupture des trois mâts de perroquet, loin d'avoir baissé dans l'estime de l'équipage, Jules y avait grandi.

C'était, du reste, l'officier de prédilection du gaillard d'avant, qui maudissait *Vent-de-Bout*, tremblait devant le taciturne second, et ressentait une crainte respectueuse au seul aspect du vieux capitaine de frégate.

*Franc-Cœur* était populaire, on le connaissait depuis longtemps; son aménité de caractère lui avait conquis l'affection de ses subordonnés.

Pendant ses arrêts, il reçut quelques visites dans sa cabine. M. de la Rizière, entre autres, vint le voir, et même Antonine accompagna plusieurs fois son père. Ce fut une consolation bien douce pour le prisonnier que d'entrevoir ainsi celle qu'il aimait; il ne pouvait lui dire tout ce qui s'était passé, mais le cœur devinait ce que la bouche devait taire.

Quand les arrêts furent levés, la jeune fille, laissant sa mère au bras de Fargeolles, se rapprocha plus souvent de son père, et à la fin de la traversée offrit encore à Jules quelques heures de délicieuses causeries. Mais elles étaient fréquemment interrompues par la révolte dont la défiance était incessamment surexcitée.

Malgré la scène qui aurait dû, d'après les usages ordinaires, amener une trêve avant le combat, malgré les provocations franchement faites et acceptées, la guerre continuait avec acharnement. Fargeolles y développait son infernale habileté. La présence d'Antonine et son affectueuse prévenance ne pouvaient cicatriser toutes les blessures qu'il faisait sans cesse à l'amour-propre, aux goûts, à la dignité, à l'amour même de Jules. Le bourreau ne laissait pas échapper une occasion, et les occasions de ce genre sont innombrables dans la vie du bord.

Fargeolles se posa en rival; Fargeolles abusa de ses avantages; en un mot, ce fut sur Jules Renaud qu'il fit peser tout le poids de sa méchanceté, en service et hors du service.

Il le ridiculisait, il le calomniait auprès de M<sup>me</sup> de la Rizière, mère d'Antonine; il le desservait, il le blessait sans relâche.

Le commandant et le lieutenant du bord, prévenus tous deux en faveur de Fargeolles donnèrent tort à Jules en plusieurs circonstances. — Il fut toujours seul puni,

comme pour le grain, grâce à la perfide astuce de son collègue.

Gaussard avait raconté fort longuement à ses camarades les faits et gestes des deux officiers; Papillon, le mousse, rapportait au gabier les scènes qui avaient eu lieu entre eux.

— Ça tournera mal! ça tournera mal! dit Gaussard en soupirant. Dieu fasse que ce brigand de *Vent-de-Bout* ne nous tue pas M. Renaud comme il a assassiné M. de Pierremont.

Eu vain, sœur Aglaé, avant de quitter le navire, adressa pour la seconde fois quelques mots pieux à Jules.

— Il n'était plus possible de reculer. Jules fut ému, mais la vie du bord, son contact perpétuel avec un monstre l'avaient jeté en dehors de ses instincts de bonté. Une haine ardente, augmentée par un sentiment de profonde jalousie l'animait contre Fargeolles.

Et Fargeolles lui-même n'avait pas conservé sa froideur glaciale. — Il haïssait avec féroce l'ancien ami de Charles de Pierremont.

Le soir même du mouillage devant Saint-Denis-de-Bourbon, dès que la famille de la Rizière fut sortie du bord, Jules Renaud fit remettre à Fargeolles un petit billet dans lequel il lui demandait un rendez-vous sur le gaillard d'arrière.

Fargeolles écrivit au bas: « A 11 heures précises, » et le lui renvoya aussitôt. (La suite au prochain numéro.)

Étude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

## VENTE

Par suite de licitation, entre majeurs, et sur surenchère,

## D'UNE MAISON

Et dépendances.

Situées à Saint-Cyr-en-Bourg, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le samedi 22 mai 1858, à midi, à l'audience du Tribunal civil séant à Saumur.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, du 13 mars 1858, enregistré et signifié, rendu entre :

1° Jean Dugué fils, soldat au 11<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Paris, mais domicilié de droit à Saint-Cyr-en-Bourg, ayant M<sup>e</sup> Alexandre-Lucien Labiche pour avoué;

2° Le sieur Jean Dugué, charretier, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ayant M<sup>e</sup> Coulbault pour avoué;

3° M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Dugué, ci-dessus nommé;

Et par suite de la surenchère du sixième faite par M. René Volland, marchand de pierres, demeurant à Brézé, le 3 mai 1858, sur la vente consentie par les susnommés des immeubles ci-après désignés, au sieur Auguste Victor, propriétaire, et Louise Rebeilleau, sa femme, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Dutorme, notaire à Saumur, le 25 avril 1858, M. Volland ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué à Saumur,

Il sera procédé, aux jour, heure et lieu susdits, à la vente par adjudication, aux enchères publiques, des immeubles ci-après :

### DÉSIGNATION.

Une maison neuve, sise au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, composée de : 1° d'une chambre à coucher et d'une cuisine au rez-de-chaussée, chambre au-dessus et deux petits greniers, écurie sous la maison et caves, dans lesquelles il y a un pressoir complet, communauté au puits, qui se trouve derrière la maison; 2° un petit corps de bâtiment, à côté de la maison, composé d'une écurie et d'un petit argar, grenier sur le tout; 3° une petite cour devant ces bâtiments, leur servant d'entrée sur la grande route de Saint-Cyr à Saumur, par un portail; 4° un petit jardin, au bout de la cour, contenant environ un are, affilé d'arbres fruitiers et de ceps de vigne, bassin pouvant contenir dix hectolitres, lieux d'aisances; 5° une cave sous ce jardin, ayant son entrée par la grande route de Saint-Cyr à Saumur, les articles ci-dessus, dans un seul tenant, joignant au levant Pasquier et au sud Simon; 6° une cave au fond de la cour, commune avec Simon et autres, dans laquelle se trouve une boulangerie; 7° un petit jardin, contenant environ un are, affilé d'arbres fruitiers et de ceps, joignant au levant M. Plessis et au sud Oger; ces deux derniers articles s'exploitent par la cour commune et le porche de Simon, sur la grande route de Saint-Cyr à Saumur.

### MISE A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M<sup>e</sup> Dutorme, et déposé en son étude, et dont une copie sera

déposée au greffe, les immeubles sus-désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de 1,975 francs, fixée par la surenchère, ci. 1,975 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1° A M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué du surenchérisseur, demeurant à Saumur;

2° A M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur;

3° A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, pour-suivant la vente;

4° A M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué, co-licitant.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 6 mai 1858.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le sept mai 1858, n° 50 c. 5. Reçu un franc, et pour décime dix centimes.

(246) Signé : LINACIER.

## A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine.

### UNE MAISON.

Avec cour, écurie et jardin.

Sise rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRARRY, rue Royale.

## A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un MAGASIN de ROUENNERIE (détail), bien achalandé, situé à Saumur, dans un quartier très-commerçant.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

### UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M<sup>me</sup> CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

## A VENDRE

1° Une pièce de terre et pré, appelée la Gagnerie, située dans la prairie des Asnières, commune d'Allonnes, contenant 6 hectares 98 ares, entourée de haies et fossés, et d'une quantité considérable de jeunes arbres.

2° Un pré, de la contenance de 124 ares 60 centiares, situé dans la prairie des Prés-Dougis, commune d'Allonnes-Russé.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (224)

## MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE, Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

### A VENDRE.

Ou à Louer présentement.

S'adresser à M<sup>m</sup> LEROUX, notaire, à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur; et TAMONOT, à la maison.

## A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

### UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Lehoux.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (235)

## A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur,

Formant l'encoignure de la rue Cendrière et de la rue Bizard.

S'adresser à M. GRANDMAISON, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire audit Saumur. (234)

## A VENDRE

Au pair,

### SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C<sup>o</sup>,

Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

### UNE MAISON

Avec vaste jardin, écurie, remise, et toutes servitudes, rue Courcouronne n° 8.

S'adresser à M. Tailbois qui l'habite.

## A LOUER

Une petite MAISON, à côté, n° 6.

## A VENDRE

UNE

### PETITE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Martin-de-la-Place, canton des Pâtures,

Composée de maison de fermier et dépendances, chambre de réserve pour le propriétaire, cour, jardin et ouche y attenant, contenant 44 ares; plus 1 hectare 20 ares de terre, au Champ-Trumeau, et 50 ares de pré, dans la prairie de Mion.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GROLEAU, sur les Ponts, ou à M. LEFFET GROLEAU, son gendre. (215)

## PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Ou fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

## A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la Saint-Jean-Baptiste 1859,

### UNE GRANDE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale, n° 29, servant depuis 25 ans au commerce d'épicerie, gros et demi-gros, occupée présentement par M. A. Sevin.

Le n° 25, même maison, composé d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue Royale, salon derrière, cour, caves, écurie, premier et deuxième étage, grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (83)

## A VENDRE.

### OU A LOUER

#### DEUX MAISONS.

Situées : l'une rue Beaurepaire, et l'autre rue des Potiers, en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

OUVERTURE DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE.

## EAUX THERMALES DE ST-HONORÉ (NIÈVRE)

A 14 heures de Paris, par Nevers.

Les eaux chaudes de ST-HONORÉ sont employées contre toutes les maladies de poitrine, de la peau, de l'utérus, les rhumatismes, etc. — LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE ST-HONORÉ, construit sur de magnifiques thermes antiques; auxquels aboutissent encore plusieurs voies romaines, est le plus complet de France par la variété des traitements qu'on y donne. — LES SALLES D'INHALATIONS, où les malades viennent respirer les vapeurs sulfureuses, sont renommées par leurs nombreuses cures pour la poitrine et les maladies des voies aériennes. — S'adresser, pour tous détails, à la régie de l'établissement thermal. (247)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

## AVIS.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert, dans la prairie PONNEAU, peuvent s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, fermier de M. PONNEAU, et sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

## A VENDRE

A BON COMPTE

### UNE PETITE AMÉRICAINNE.

S'adresser à M. BARRABANT, fabricant de billards, grande rue Saint-Nicolas, à Saumur. (233)

## MAISON

A LOUER DE SUITE.

Située, rue du Petit-Maure, entrée par les Bains de M. Rivaud, anciennement occupée par M. Bodin-Legendre, architecte.

S'adresser chez M. BODIN, rue St-Nicolas. (201)

## A LOUER

présentement,

### DEUXIÈME ÉTAGE.

Quai de Limoges, n° 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (245)

## A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## AVIS.

M<sup>me</sup> GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

## COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.